

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SOMME

2018 - 20

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris par à la délibération
11	10	08

POUR 09
CONTRE 0
ABSTENTION 0

DATE DE LA CONVOCATION

02 / 10 / 2018

DATE D AFFICHAGE

02 / 10 / 2018

OBJET DE LA DELIBERATION

**PARC EOLIENS MARTINPUICH
- LE SARS (PAS DE CALAIS)**

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES DEPOT
EN PREFECTURE
LE 15 / 10 / 2018

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 09 / 10 / 2018

*Accusé Réception du Contrôle de Légalité en
date du 16/10/2018*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de **MAMETZ**
Séance du 09 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, neuf octobre à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Stéphane BRUNEL, Maire.

Présents : Mesdames Angélique DARRAS, Florence DEUX-LEROY, Catherine DUBUFFET, Elodie LEGRAND, Messieurs Sébastien BOUTHORS, Bernard DURON, Régis SUILLAUD

Absent(s) excusé(s) : Messieurs Francis FALOISE, Vivien KRAWCOW a donné procuration à M. BRUNEL Stéphane

Madame Elodie LEGRAND a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement une enquête publique pour un parcs éoliens dans les communes de Martinpuich et Le Sars dans le Pas-de-Calais est en cours et que nous devons délibérer et émettre un avis à ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✚ Emet un avis défavorable au projet de parcs éoliens de Martinpuich et Le Sars (Pas de Calais)

Fait et délibéré en séance publique les ans, mois et jour susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Stéphane BRUNEL

